

Image not found or type unknown



révision pension alimentaire

Par **marieclaire88**, le **31/01/2013** à **12:32**

Bonjour,

Suite au jugement de juin 2012 et à la demande de la mère des enfants (2), nous avons stopé la garde alternée depuis Septembre 2012 et le Juge a fixé une pension de x€/enfant. Depuis la mère des enfants nous réclame sans arrêt de l'argent en plus, et nous refusons. Elle nous menace de nous faire repasser devant le tribunal pour faire une révision de pension si nous lui donnons pas l'argent. Es ce possible??? alors que cela ne fait même pas 6 mois que nous donnons la pension...